

Annexe VI

Formule pour le calcul de la concentration d'émission au pourcentage standard de la concentration d'oxygène

$$E_S = \frac{21 - O_S}{21 - O_M} \times E_M$$

$E_S$  = concentration d'émission calculée au pourcentage standard de la concentration d'oxygène

$E_M$  = concentration d'émission mesurée

$O_S$  = concentration d'oxygène standard

$O_M$  = concentration d'oxygène mesurée

Vu pour être annexé à l'arrêté du 27 février 2003 portant conditions sectorielles relatives aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets.

Namur, le 27 février 2003.

Le Ministre-Président,  
J.-Cl. VAN CAUWENBERGHE

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement,  
M. FORET